



... sur mesure

... alors que d'autres ont besoin de plus de temps en raison de leur situation personnelle et scolaire. Dans ces conditions, un préapprentissage constitue une passerelle idéale.

Les entreprises

Grâce au préapprentissage, les entreprises offrent une chance aux jeunes hommes et femmes qui ont des conditions de départ difficiles. Elles les initient de manière ciblée aux défis du monde du travail et leur transmettent des compétences pratiques. Elles ont également l'occasion de connaître ainsi leurs éventuel-le-s futur-e-s apprenant-e-s.

[plus >>](#)

Les entreprises

Adresses

Les écoles professionnelles suivantes proposent le préapprentissage:

Jura bernois – pour les professions techniques en école de métiers

Centre professionnel artisanal et industriel du Jura bernois (CPAI-JB)
Rue de la Clef 44
2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 43 43
Courriel info@cpaijb.ch
Internet www.cpaijb.ch

Jura bernois/Bienne-Seeland – pour les professions du commerce

Centre professionnel commercial du Jura bernois (CPC-JB)
Les Lovières 4
2720 Tramelan
Tél. 032 487 47 84
Courriel secretariat@cpc-jb.ch
Internet www.cpc-jb.ch

Région Bienne-Seeland – pour toutes les autres professions

Centre de formation professionnelle de Bienne
CFP Biel-Bienne
Rue du Wasen 5
2500 Bienne 4
Tél. 032 344 37 52
Courriel info@cfp-bienne.ch
Internet www.cfp-bienne.ch

Renseignements généraux

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle
Tél. 032 486 07 90
Courriel osp@erz.be.ch
Internet www.erz.be.ch/preapprentissage

Adresses



Le préapprentissage

Informations à l'attention des jeunes et des entreprises du canton de Berne

Direction de l'instruction publique du canton de Berne
Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle **OSP**

Les jeunes



Une insertion ...

Il n'est pas donné à tous les jeunes de réussir d'emblée leur entrée dans l'apprentissage du métier qu'ils désirent apprendre. Certains ne trouvent pas de place d'apprentissage appropriée à temps ...

Les jeunes

Durant le préapprentissage, les jeunes travaillent dans une entreprise et suivent en même temps un enseignement dans une école professionnelle. Ils découvrent l'aspect pratique de leur futur métier, améliorent leurs compétences personnelles et scolaires et ont l'occasion de montrer leur motivation. Ils augmentent ainsi leurs chances de trouver une place d'apprentissage.

[<< plus](#)

Les jeunes

Le préapprentissage représente la passerelle adéquate pour toi si

- tu sais quel métier tu veux apprendre mais n'as pas encore trouvé de place d'apprentissage qui convienne,
- tu dois encore acquérir des connaissances spécifiques pour accéder au métier que tu désires apprendre,
- tu veux aussi travailler sur le terrain en plus d'aller à l'école.

Afin de commencer un préapprentissage, tu dois

- avoir entre 15 et 18 ans,
- être capable de suivre l'enseignement en langue française,
- être prêt à t'investir dans l'entreprise et à l'école professionnelle,
- résider dans le canton de Berne,
- avoir trouvé une place de préapprentissage.

Tu trouveras une place de préapprentissage

- en cherchant dans la bourse des places d'apprentissages vacantes (Lena – www.erz.be.ch/site/fr/lena),
- en cherchant activement auprès des entreprises et en leur demandant de te proposer une place de préapprentissage,
- en te renseignant auprès du service d'orientation ou de l'école professionnelle de ta région sur les entreprises qui pourraient être intéressées.

Infobox

Durée/concept

Un préapprentissage dure un an. Les jeunes travaillent dans l'entreprise trois jours par semaine et fréquentent l'école professionnelle deux jours par semaine.

Contrat

Le contrat de préapprentissage régit la relation entre l'entreprise et la personne en formation.

Coûts/salaire

Le préapprentissage est gratuit (à l'exception des moyens d'enseignement). Le travail dans l'entreprise est rémunéré (en général 90% du salaire d'une 1^{ère} année d'apprentissage).

Inscription

La période d'inscription a lieu du 1^{er} avril au 31 juillet mais des inscriptions tardives peuvent être acceptées jusqu'au 31 janvier. Le formulaire d'inscription et le contrat de préapprentissage sont disponibles sur Internet (cf. lien) et auprès des écoles professionnelles.

Procédure d'admission

Les écoles professionnelles vérifient si les conditions pour un préapprentissage sont réunies.

Enseignement à l'école professionnelle

Cet enseignement comprend les cours d'enseignement général (langues, communication/société), des mathématiques, du sport ainsi que d'autres cours.

Lien: www.erz.be.ch/preapprentissage

Les jeunes

Les entreprises

Le préapprentissage a beaucoup d'avantages. Votre entreprise

- apprend à connaître, pendant une année, un-e apprenant-e potentiel-le,
- montre qu'elle s'engage pour la société,
- acquiert de l'expérience dans la formation des jeunes,
- reste dans l'air du temps grâce à ses contacts avec la jeunesse.

Votre entreprise peut proposer des places de préapprentissage si

- elle veut offrir une chance à une personne ayant des conditions de démarrage difficiles,
- elle peut transmettre une expérience et des connaissances dans le métier correspondant,
- elle emploie des personnes prêtes à partager leur savoir,
- elle est prête à accompagner activement une jeune personne dans la vie professionnelle.

Les entreprises qui ne sont pas encore actives dans la formation professionnelle initiale peuvent également proposer des places de préapprentissage.

Pour proposer une place de préapprentissage, vous pouvez

- la mettre au concours dans la bourse des places d'apprentissage vacantes (www.erz.be.ch/site/fr/lena),
- vous faire connaître auprès du service d'orientation ou de l'école professionnelle de votre région.

Infobox

Durée/concept

Un préapprentissage dure un an. Les jeunes travaillent dans l'entreprise trois jours par semaine et fréquentent l'école professionnelle les deux jours restants.

Autorisation de formation

Les entreprises qui proposent des formations professionnelles initiales n'ont pas besoin d'autorisation supplémentaire. Toutes les autres entreprises peuvent faire constater leur aptitude à proposer une place de préapprentissage au moyen d'une liste de vérification (cf. lien). L'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle rend visite à ces entreprises durant l'année de préapprentissage et émet ensuite l'autorisation de formation correspondante.

Contrat

Le contrat de préapprentissage régit la relation entre l'entreprise et la personne en formation. Le formulaire de contrat est disponible sur Internet (cf. lien) ou auprès des écoles professionnelles.

Salaire

Le travail dans l'entreprise est rémunéré (en général 90% du salaire d'une 1^{ère} année d'apprentissage).

Vacances

La personne en formation a droit à cinq semaines de vacances au minimum. Celles-ci doivent être prises durant la période des vacances scolaires. Pendant le reste des vacances scolaires, les jeunes sont à la disposition des entreprises cinq jours par semaine.

Lien: www.erz.be.ch/preapprentissage